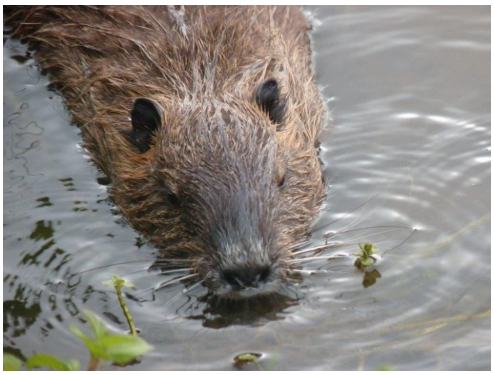

MYOCASTOR COYPUS

Nom commun : **Ragondin**
Catégorie : **FAUNE**
Famille : ***Myocastoridae***
Milieu : **Eau douce**
Origine géographique : **Amérique du Sud**
Nom anglais : **Coypus ou Nutria**
Auteur : **Molina, 1782**
Introduction en France : **Métropole**

MODALITÉS DE GESTION

Le Ragondin est inscrit sur la liste des organismes nuisibles aux végétaux dont la lutte est obligatoire (arrêté ministériel du 31 juillet 2000, modifié par l'arrêté ministériel du 25 novembre 2011). Dans ce cadre, le piégeage, le tir et le déterrage de Ragondin sont autorisés toute l'année. Seul le piégeage organisé en lutte collective par les FDGDON et leurs groupements ne nécessite pas l'agrément piégeage (arrêtés du 29 janvier 2007 et du 29 juin 2011). Dans les départements dans lesquels le Vison d'Europe est présent, les cages utilisées pour le piégeage entre avril et juillet doivent présenter une ouverture de 5 cm par 5 cm pour permettre aux femelles vison d'Europe de s'échapper pendant leur période de gestation et d'allaitement. La lutte chimique est limitée à des cas exceptionnels et soumise à autorisation.
Des campagnes de piégeage sont organisées dans plusieurs régions :
• Contrôle de l'évolution des populations de rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins et rats musqués) en Loire-Atlantique
• Interventions de gestion du Ragondin (*Myocastor coypus*) par l'Association Départementale des Piégeurs Agréés de la Gironde

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

Introduit d'abord en Indre et Loire dans les années 1880, les élevages pour la peau se sont multipliés jusqu'à la première Guerre Mondiale. Une deuxième vague d'introduction eu lieu entre 1925 et 1928, et la disparition des élevages suite à la crise économique de 1929 entraina la libération de nombreux individus dans la nature. Il est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire métropolitain (Pascal, 2003).
Le Ragondin diminue les herbiers et perturbe les communautés végétales et la biodiversité liée à ces habitats (Curtet *et al.*, 2008). De part son comportement fouisseur, il dégrade les berges, accélère le colmatage du lit des rivières, perturbe le réseau hydraulique et dégrade les installations humaines (digues, piliers de ponts) (Panzacchi *et al.*, 2008). Il occasionne également des dégâts sur les cultures (betterave et maïs) et est vecteur de divers pathogènes, dont la douve du foie (*Fasciola hepatica)*, la leptospirose (*Leptospirosa interrogans)* (Barrat *et al.*, 2010) la toxoplasmose et l'echinoccocose alvéolaire (Guedon, 2016).

Répartitions :
En France
Dans le monde

Contributions : Gérald Guédon, FREDON Pays de la Loire
Date de rédaction : 29/08/2017, version 2 *(règlementation mise à jour le 26/02/2021)*

PRODUCT DESCRIPTION

Contrôle de l’évolution des populations de rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins et rats musqués) en Loire-Atlantique

Interventions de gestion du Ragondin (*Myocastor coypus*) par l’Association Départementale des Piégeurs Agréés de la GirondeIBMA
Onema Nord-Est
Cellule interdépartementale espèces invasives de Wallonie
INPN
GISD
CABI
GB NNSS

Barrat J., Richomme C., Moinet M., Pastoret P.P., Moutou F. 2010. The accidental release of exotic species from breeding colonies and zoological collections. *Revue Scientifique et Technique – Office International des Épizooties*, 29(1): 113-122.
Curtet L., Benmergui M., Broyer J. 2008. Le dispositif exclos/témoin, un outil pour évaluer l’efficacité de la régulation du ragondin. *Faune Sauvage*, 280: 16–23.
Sarat, E. (coord). 2012. Les vertébrés exotiques envahissants sur le bassin de la Loire (hors poissons) : connaissances et expériences de gestion. ONCFS, Plan Loire Grandeur Nature, 128pp. (p. 42-43)
Panzacchi M., Cocchi R., Genovesi P., Bertolino S. 2007. Population control of coypu *Myocastor coypus* in Italy compared to eradication in UK: a cost-benefit analysis. *Wildlife Biology* , 13(2): 159-171
Pascal M., 2003. Le Ragondin : *Myocastor coypus* (Molina, 1782). Pages 325-326, *in : Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et disparitions* (M.Pascal, O. Lorvelec, J.-D. Vigne, P. Keith & P. Clergeau, coordonnateurs), INRA, CNRS, MNHN (381 pages). Rapport au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (Direction de la Nature et des Paysages), Paris, France. Version définitive du 10 juillet 2003.

Guédon, G. (Coord.) 2016. Enjeux environnementaux, agricoles et de santé publique : l’exemple des oiseaux et des rongeurs aquatiques. Actes du colloque GEDUVER – Terra botanica – Angers – 28 et 29 mai 2013, FREDON Pays de la Loire Edition : 166 p.

Bonnet, M., Guédon, G., Pondaven, M., Bertolino, S., Padiolleau, D., Pénisson, V., ... & Pays, O. 2021. Aquatic invasive alien rodents in Western France: Where do we stand today after decades of control?. *PloS one*, *16*(4), e0249904.GB Non-native Species Risk AssessmentsEspèce inscrite sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne, en application du règlement européen n°1143/2014.

Espèce inscrite sur l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

Détention possible uniquement dans le cadre des mesures transitoires et des mesures dérogatoires au règlement européen :
• Mesures transitoires pour les particuliers : selon l'article 5 de l'arrêté du 14 février 2018
• Mesures dérogatoires pour les zoos et établissement de recherche : en vertu du R411-40 du Code de l'environnement

Espèce figurant sur la liste des espèces non indigènes chassables sur le territoire français dans le cadre de mesures de gestion visant à leur éradication, au contrôle de leur population ou à leur confinement (arrêté du 2 septembre 2016), elle figure également sur l'arrêté du 24 mars 2014 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes. Le tir et le piégeage sont autorisés toute l'année.

Espèce inscrite sur la liste des organismes nuisibles aux végétaux (arrêté ministériel du 31 juillet 2000, modifié par l'arrêté ministériel du 25 novembre 2011).

CITATION

GT IBMA. 2017. *Myocastor coypus*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Agence française pour la biodiversité.